

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Gouffrant, Mme Boé à Mme Touraton, Mme Demont à M. Causse, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Etcheto à Mme Capdevielle.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Doucet-Joyé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **RESSOURCES HUMAINES** - Mission développement durable – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Julien Labat.

Monsieur Julien Labat, actuellement en 5<sup>ème</sup> année de l'école Polytech de Nantes option « thermique-énergétique », souhaite effectuer un stage au sein de la Mission Développement Durable pour une durée de 6 mois, à savoir du lundi 5 mars au vendredi 31 août 2012.

Dans le cadre de son stage, il lui a été proposé de travailler sur le projet LINKS, porté par la Ville de Bayonne dans le cadre du programme URBACT II.

Sur la base des études thermiques réalisées par la Ville, il aurait pour mission :

- de faire une proposition méthodologique pour dégager un panel de solutions optimisées en termes d'isolation thermique, de système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, avec un accent mis sur ce dernier point, ainsi qu'une analyse argumentée des solutions d'énergies renouvelables. En option, le stagiaire pourra analyser la situation énergétique (chauffage, climatisation) des commerces bayonnais ;
- de participer à l'élaboration de documents pédagogiques à des fins de communication externe.

Dans ce contexte et conformément au décret n° 2009-885 fixant une gratification minimale des stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, il est demandé au conseil municipal d'accorder à ce stagiaire une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.